

Résolution présentée par le cam. JEROME sur le caractère et les pouvoirs du Congrès Mondial:"

"Ce Congrès, dûment convoqué, auquel as -
"sistent les délégués mandatés de 21 organisations de
"toute l'Internationale, décide : 1) De siéger comme
"Congrès Mondial de la IVe Internationale et de prendre
"des décisions souveraines sur toutes les questions
"politiques mises à l'ordre du jour.- 2) De dissoudre
"l'actuel CEI et d'élire un nouveau CE et SI ayant toute
"l'autorité pour agir jusqu'au prochain Congrès Mondial.
"3) Les décisions de ce Congrès lient toutes les sec-
"tions. Aucune section ne peut rester membre de l'Inter-
"nationale sans appliquer les décisions du Congrès. Au-
"cune organisation qui veut faire partie de la IVe In-
"ternationale ne pourra le faire si elle n'accepte pas
"la discipline et les décisions du Congrès Mondial". -

Intervention des camarades CHAULIEU, WALTER, PEDRO, SILVA.

VOTE: (+)

Résolution MUNIS : 4 pour: CHAULIEU, ARMSTRONG, MUNIS, ERNESTO (avec déclaration).

Résolution JEROME : 28 pour (dont HASTON avec réserves)
2 abstentions (FILIAIRE, BARROIS).

Déclaration des cam. CHAULIEU, MUNIS, GALIENNE, ANTONY, PEDRO, ARMSTRONG.

Proposition du camarade JEROME sur l'ordre du jour du Congrès ...

....

pays où il était divisé (USA, Amérique Latine, Chine, Indochine etc.) mais a provoqué (Mexique) ou rendu possible une série de nouvelles scissions (Angleterre, France, Grèce.)

"La solution à cette crise ne pourrait être donnée que par un Congrès Mondial venant après une large discussion politique, démocratiquement organisée et exprimant la volonté politique de la base des organisations de la IVe.

" 2.-Or, ce Congrès Mondial ne peut absolument pas être considéré comme préparé à l'heure actuelle: a) Du point de vue des documents mis en discussion: Malgré la publication d'une série de documents, les positions les plus im-
...
=====

(+) Dans la première séance du Congrès, avant le vote du rapport de la Commission des Mandats, les secrétaires ont enregistré nominale-ment tous les votants. Le S.I. a repris ces votes et a tenu compte des décisions du Congrès sur le rapport de la Commission des mandats quant aux votes attribués aux différents délégués.-